

Bombon, c'est non seulement une église et un village typique du plateau briard mais aussi un château et le lieu de vacances, en 1909 d'un émigré nommé Vladimir-Hilitch Oulianov ou Lénine.
Mise en garde modérateur au 14/08/2020 : Attention ! Problème de propriété privée sur ce circuit en attente de résolution



Durée	3h	Difficulté	Facile
Distance	8,98 km	Retour au départ	Oui
Dénivelé positif	32 m	Activité	Pédestre
Dénivelé négatif	32 m	Commune	Saint-Ouen-en-Brie (77720)
Point haut	128 m		
Point bas	95 m		

Description

Départ de la salle des fêtes à côté de la mairie.

(D/A) Remonter la Rue de la Brise Mur puis, à la fourche, appuyer à droite. Au bout, emprunter la Route de la Voie Blanche sur la droite. Traverser la Rue de la Tour (D29), passer par le hameau du Bois de la Croix puis devant le cimetière.

(1) Au niveau du haras de La Claye, emprunter le chemin qui part à gauche en direction du bois de [Bombon](#). Poursuivre son chemin en forêt et continuer sur le sentier. Emprunter le deuxième chemin à gauche, passer le Ru de la Vacherie et atteindre un carrefour.

(2) Tourner à gauche et continuer jusqu'au premier carrefour. A cet endroit, emprunter le chemin à droite. Négliger les chemins de droite et de gauche, sortir du bois et continuer sur le chemin rural du Feuillet au niveau de la ferme éponyme.

(3) Dans le virage, prendre le chemin à gauche. Le poursuivre sur environ 1km en passant sous la ligne à haute tension et aboutir à un carrefour.

(4) Virer dans le chemin de gauche qui retourne vers le bois de Bombon. Aller tout droit pour déboucher sur la D29, la prendre à gauche.

(5) S'engager tout de suite à droite sur le chemin qui entre en forêt.

(6) Tourner dans le premier sentier sur la gauche. Continuer tout droit, passer le hameau de la Tuilerie et déboucher sur la Rue du Monceau.

(7) La prendre à gauche. Poursuivre la Rue du Monceau puis la Rue de la Mairie en enfilade. Laisser partir à droite et à gauche toutes les rues pour retrouver la Rue de la Mairie et votre point de départ **(D/A)**.

Points de passage

- D/A Salle des Fêtes**
N 48.558079° / E 2.915199° - alt. 96 m - km 0
- 1 Chemin en terre à gauche**
N 48.561896° / E 2.923401° - alt. 108 m - km 0.81
- 2 Sentier à gauche**
N 48.571034° / E 2.932983° - alt. 109 m - km 2.22
- 3 Partir à gauche sur sentier**
N 48.583345° / E 2.923894° - alt. 122 m - km 4.2
- 4 Prendre à gauche sentier**
N 48.583033° / E 2.909871° - alt. 118 m - km 5.24
- 5 Quitter route pour prendre sentier à droite**
N 48.574232° / E 2.911118° - alt. 126 m - km 6.24
- 6 Prendre sentier à gauche**
N 48.573834° / E 2.908543° - alt. 128 m - km 6.43
- 7 Prendre route à gauche**
N 48.55617° / E 2.908699° - alt. 105 m - km 8.41
- D/A Arrivée salle des Fêtes**
N 48.558084° / E 2.915195° - alt. 96 m - km 8.98

Informations pratiques

Il est nécessaire et plus prudent de se munir de chaussures de randonnée.

Manque d'eau sur le parcours, vous munir de bouteilles ou gourdes d'eau suffisantes pour faire le chemin.

Les abris ne seront que naturels tant que vous serez éloignés des villages. Sinon ne compter pas en trouver beaucoup.

Un chapeau ou une casquette sont les bienvenus par temps très ensoleillé, de la crème protectrice aussi.

À voir

A voir en chemin :

- le village de Saint-Ouen-en-Brie.
- l'ancienne ferme.
- l'église.
- ainsi que le Bois de Bombon.

Si vous souhaitez sortir des chemins :

- le château de Vaux-le-Vicomte, magnifique !
- La Chapelle Gauthier, son château ainsi que son église.
- La ferme fortifiée d'Epoisses.

Donnez-nous votre avis sur <https://www.visorando.com/randonnee-le-bois-de-bombon/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident ou de désagrément quelconque survenu sur ce circuit.

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

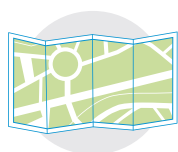
équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



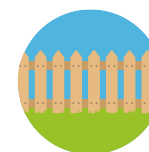
RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



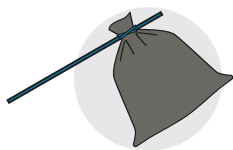
RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.